



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	15	25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 19 octobre 2021

**Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Jacqueline RISTICONI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

**Absents excusés** : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Patrick EIDELGIUDICELLI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à François GRISANTI) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Jérôme CAPPELLARO (a donné procuration à Noël TOMASI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Patricia BENIGNI).

**Absents** : Dominique BENIGNI - Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

**Délibération** : N°90-26-10-21

**Objet** : **Modification des montants plafonds du complément indemnitaire annuel (CIA).**

Le Maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 07/06/2021 les modalités d'attribution du CIA ont été modifiées.

Le CIA est versé deux fois par an et afin de prendre en compte la spécificité de certains postes, il conviendrait de modifier les montants plafonds comme suit :

#### Filière administrative

Cadre d'emplois	Emplois ou fonctions exercées	Groupe	Montant maximal individuel annuel CIA en €
Attachés territoriaux	Direction d'une collectivité	6 390	6 390
	Direction adjointe responsable de plusieurs services	5 670	4 500

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20211109-90-26-10-21-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2021  
Date de réception préfecture : 09/11/2021

	Responsable de service	4 500	3 000
	Chargé de mission, adjoint au responsable de service	3 600	1 000
<b>Rédacteur territoriaux</b>	Responsable de service	2 380	1 600
	Adjoint au responsable de la structure, fonctions de coordination	2 185	1 500
	Poste d'instruction avec expertise	1 995	1 300
<b>Adjoins administratifs territoriaux</b>	Secrétaire de direction, gestionnaire comptable, chef d'équipe...	1 260	1 260
	Fonction d'accueil...	1 200	900

#### Filière technique

Cadre d'emplois	Emplois ou fonctions exercées	Groupe	Montant maximal individuel annuel CIA en €
<b>Agents de maîtrise</b>	Chef d'équipe	1 260	1 260
	Agent d'exécution	1 200	900
<b>Adjoins technique</b>	Chef d'équipe	1 260	900
	Agent d'exécution	1 200	700

#### Filière sociale

<b>Assistants territoriaux spécialisés des écoles maternelles</b>	ATSEM ayant des responsabilités particulières	1 260	1 000
	ATSEM agent d'exécution	1 200	900

#### Filière culturelle

<b>Adjoins du patrimoine</b>	Chef d'équipe	1 260	1 000
	Agent d'exécution	1 200	900

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20211109-90-26-10-21-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2021  
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Ces montants plafonds sont établis pour un agent à temps complet, ils seront réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant une activité à temps partiel ou à temps non complet.

**CONSIDÉRANT** l'avis du comité technique en date du 26/10/2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le reste de la délibération du 07-06-2021 demeure sans changement ;


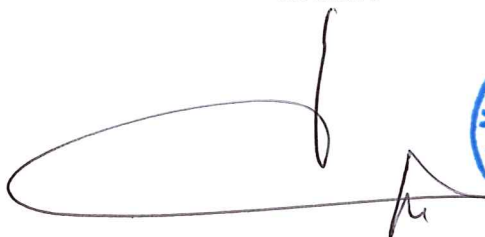
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** dans l'intégralité les nouveaux montants plafonds sans modifier le reste de la délibération du 14 juin 2021 ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20211109-90-26-10-21-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2021  
Date de réception préfecture : 09/11/2021